

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne, 20  
Réclames, — — — 30  
Faits divers, — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.  
Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

30 fr.  
16  
8  
35 fr.  
18  
10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
chez M. DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois  
tranches-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Juin 1876.

## Chronique générale.

Les deux Chambres sont occupées à dis-  
cuter leur règlement, besogne assurément  
très utile, mais qui ne laisse pas d'être peu  
créative. Au milieu de l'ennui général, les  
articles succèdent aux articles et les adop-  
tions aux adoptions. Par-ci par-là, cepen-  
dant, un amendement vient rompre la monotonie  
de la séance en mettant aux prises  
des partisans et les adversaires de telle ou  
telle disposition du projet de la commis-  
sion. Il se produit alors un petit simulacre  
de combat oratoire dont le scrutin ne tarde  
pas à avoir raison.

On s'attend à une attaque de la gauche  
contre M. le duc Decazes ; ces menaces  
emanent du groupe de M. Gambetta et n'ef-  
frayeront personne.

Contrairement aux bruits répandus sur  
la position ébranlée de notre ministre des  
affaires étrangères, l'opinion dans le monde  
diplomatique est que M. Decazes est plus  
solide que jamais sur ses étriers, malgré  
toutes les menaces dont sa position serait  
l'objet.

Nos ministres semblent avoir adopté un  
bon moyen pour ne pas exposer leurs por-  
tefeuille : c'est d'éviter les questions de  
cabinet.

Il est certain que, quelle que soit la déci-  
sion du Sénat sur la question de collation  
des grades, M. Waddington ne donnera pas  
sa démission. Ceci peut être affirmé sans  
crainte d'être démenti.

Parlant, les esprits les plus craintifs, ceux  
qui redoutent toujours d'amener une crise,

peuvent être entièrement rassurés sur les  
conséquences de leur vote en cette circon-  
stance.

Le Sénat est saisi du projet de loi sur  
l'enseignement supérieur ; M<sup>rs</sup> Dupanloup,  
le duc de Broglie, le général Changarnier,  
le marquis de Franclieu, MM. Théry, Jules  
Simon, Challemel-Lacour, sont inscrits pour  
prendre la parole.

La droite cherche à repousser la demande  
d'urgence : si on y arrive, il y a lieu d'espérer  
que la majorité favorable au maintien de la  
loi du 12 juillet 1875 pourra se constituer  
pendant les travaux de la commission spé-  
ciale qui sera nommée.

L'Université, cette mère tendre, *Alma Ma-*  
*ter*, comme on est convenu de l'appeler, a  
des nourrissons qui lui font honneur et qui  
justifient à merveille le monopole que la  
majorité républicaine lui restituait il y a  
quelques jours.

Nous lisons dans plusieurs journaux

« Trois étudiants ont envoyé une circu-  
laire à deux mille étudiants environ, pour  
les inviter à se réunir le samedi 10 juin cou-  
rant, salle des Ecoles, rue d'Arras, à huit  
heures précises. Le but de cette réunion est  
de s'entendre sur le principe d'une associa-  
tion libre-penseuse des étudiants de l'Uni-  
versité de France, et sur la nomination d'une  
commission d'organisation.

Il serait aussi question de fonder à Pa-  
ris un journal centralisateur, où seraient pu-  
bliées toutes les plaintes sérieuses et graves  
pour le fonctionnement de telle ou telle Fa-  
culté. »

Le Sénat s'apprete à discuter la loi sur la  
collation des grades ; plus heureux que la  
Chambre des députés, il trouvera, nous en  
avons la ferme conviction, dans la réunion  
des étudiants, des éléments très-propres  
à éclairer le grand débat auquel il va se  
livrer.

Les promoteurs de cette association libre-

penseuse ont déjà reçu la récompense qu'ils  
méritaient : les étudiants de Berlin leur ont  
envoyé des encouragements et des félicita-  
tions.

Nous empruntons au *Rappel* le texte de la  
proposition de M. Marcon, ayant pour ob-  
jet de provoquer des poursuites criminelles  
contre les auteurs et les complices du coup  
d'Etat du 2 décembre. Voici le texte de cette  
proposition :

« Considérant que, le 2 décembre 1851,  
Louis-Napoléon Bonaparte, président de la  
République française, a commis le crime de  
haute trahison en dissolvant par la force  
l'Assemblée législative et en renversant le  
gouvernement établi ;

« Considérant qu'il a consommé cet at-  
tentat par des massacres, par des arresta-  
tions illégales, par la transportation, le ban-  
nissement et la mise sous la surveillance de  
la haute police de plusieurs milliers de ci-  
toyens ;

« Considérant qu'il a été aidé et assisté  
dans la perpétration de ces crimes par de  
nombreux complices, et notamment par les  
membres des commissions mixtes ;

« Considérant que de tels attentats, dont  
les conséquences lointaines ont été les dés-  
astres de la dernière guerre, appellent de-  
puis longtemps une éclatante répression ;

« Considérant que l'impunité de tels for-  
faits serait la consécration de la théorie des  
coups d'Etat ;

« Considérant que la mort du principal  
auteur n'est pas un empêchement au juge-  
ment des co-auteurs et des complices, d'a-  
près la doctrine, la jurisprudence et la pra-  
tique journalière des cours et des tribunaux ;

« Considérant que les coupables de ces  
crimes ne sont pas couverts par la prescrip-  
tion décennale, puisqu'elle a été forcément  
suspendue durant le règne de Louis-Napo-  
léon, d'après la règle de droit suivante :  
« *Contra non valentem agere, non currit  
prescriptio.* » (La prescription ne court pas  
contre celui qui ne peut pas agir) ; qu'il  
était, en effet, impossible tant à l'action pu-

blique qu'à l'action privée de s'exercer du-  
rant cette période ;

« Considérant que la cour de cassation  
a toujours appliqué le principe de la sus-  
pension de la prescription, tant que le mi-  
nistère public se trouve désarmé ;

« Considérant, au surplus, que l'attentat  
de décembre est un crime successif ;

« Considérant, dès lors, que la prescrip-  
tion n'a pu commencer à courir que du jour  
où l'Empire est tombé ;

« Considérant que la justice est au-des-  
sus des considérations politiques, et que,  
pour l'honneur de la France et de la morale  
des peuples, il faut ajouter à une protestation  
platonique contre cet attentat une sanction  
judiciaire et pénale ;

« Considérant, dès lors, qu'il y a lieu  
de reprendre les poursuites commencées  
par la haute cour de justice et arrêtées aus-  
sitôt par la force.

Resolution :

Article unique. — La Chambre des dé-  
putés invite M. le garde des sceaux à recher-  
cher et à traduire devant la juridiction com-  
pétente les co-auteurs et les complices du  
coup d'Etat, pour qu'ils soient jugés et pu-  
nis conformément aux lois. »

Un conseiller municipal de Paris vient  
d'adresser à la Chambre une pétition dans  
laquelle il démontre la nécessité, pour les  
intérêts de la cité, que les conseillers mu-  
nicipaux soient rétribués de leur fonction.

Ce salaire est très-républicain. Les édiles  
de Paris trouveront des imitateurs.

La *Gazette allemande* de Vienne publie un  
télégramme de Bucharest annonçant que M.  
le duc Decazes refuse de signer la convention  
commerciale avec la Roumanie, tant que les  
lois restrictives existant contre les juifs ne  
seront pas abolies.

Que M. le duc Decazes se fasse le cham-  
pion des juifs, cela ne nous surprend pas ;  
mais ne pourrait-il prendre exemple sur le

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### DAVID LE TRAPPEUR.

(Suite.)

III.

Ce fut près des sources de la Platte que le capi-  
taine Sablette partagea sa brigade en plusieurs  
bandes destinées à explorer les principaux affluents.  
Mais avant de disperser ses trappeurs, il pratiqua  
secrètement différentes caches, dans lesquelles il  
déposa les munitions et les bagages dont ceux-ci  
n'avaient pas présentement besoin.

Ces caches, creusées dans la terre et recouvertes  
avec soin d'herbes ou de buissons, sont les seuls  
entrepôts du désert. En les mettant en alignement  
avec quelques arbres ou quelques pics de monta-  
gnes, on les retrouve sans peine ; et les sauvages  
eux-mêmes n'ont point d'autre moyen d'emmagasi-  
nage pour les fourrures dont ils trafiquent.

L'art de rendre invisibles ces sortes de silos a été  
porté si loin par les trappeurs, que quelles que  
soient la sagacité des Pieds-Noirs et leurs habitudes  
d'espionnage, il est rare qu'ils réussissent à les dé-  
couvrir.

Mais ce n'était point assez de se débarrasser d'un  
bagage inutile, il fallait s'assurer des vivres pour la  
saison du trappage.

Le capitaine Sablette décida qu'une grande  
chasse au buffle aurait lieu avant que l'on se sé-  
parât.

Des pistes récentes prouvaient le voisinage d'un  
troupeau ; la brigade entière fit un détour pour se  
porter à sa rencontre et l'attendre au bord d'un  
cours d'eau qu'il devait passer.

Son approche ne tarda point, en effet, à être  
annoncée par des tourbillons de poussière, une forte  
odeur de musc, et ce craquement particulier que  
produit le galop des buffles.

Ils étaient environ cinq mille s'avancant sans  
ordre, mais en une seule masse comme une armée  
sauvage.

La brigade se rangea aussitôt en demi-cercle,  
tandis que les trappeurs les mieux montés s'élan-  
çaient vers le troupeau au milieu duquel ils sem-  
blaient se perdre.

Ils ne tardèrent pas pourtant à repaître pous-  
sant devant eux une centaine de buffles qu'ils  
avaient séparés du reste du troupeau, et qu'ils  
poussaient vers leurs compagnons.

Alors commença une mêlée dont rien ne peut  
donner une idée : les coups de feu se mêlaient aux  
cris des chasseurs, aux hennissements des chevaux  
et aux beuglements des buffles.

Enfin, quand le bruit se fut un peu apaisé, que  
la poussière et la fumée furent retombées, on put  
apercevoir une partie de la plaine couverte de  
buffles morts ou expirants.

On ne prit que la langue et la foie des taureaux ;  
mais les génisses furent dépecées en entier. La  
bosse, le cœur, l'aloyau et le rôti des chasseurs (le  
fillet près de l'omoplate), furent mis à part, comme  
les morceaux les plus délicats, pour les jours de  
réjouissance ; on recueillit ensuite la moelle des  
quatre grands os (ceux des jambes et des cuisses),  
qui est regardée comme un des mets les plus déli-  
cats du désert ; enfin le tout fut salé, chargé sur les  
mulet, et chaque bande partit pour le territoire  
qui lui avait été désigné.

Celle dont David faisait partie avait été placée  
sous le commandement de Pierre, et se dirigea vers  
la prairie du Cheval. Soko, presque entièrement  
remis de ses blessures, la suivit.

Dès le premier jour de marche, ils rencontrèrent,  
au fond d'une vallée qu'ils traversèrent, un cheval  
sans maître, dont le Kausas s'empara. David l'en-  
gaugea alors à rejoindre sa tribu.

— Mon frère est-il lassé de moi ? demanda Soko  
avec gravité.

— Nullement, répliqua David ; mais il doit y  
avoir parmi les tiens quelqu'un dont tu regrettes la  
présence.

— Les yeux de Soko devinrent étincelants, et ses

narines se gonflèrent d'émotion.

— J'ai une sœur, dit-il, qui est belle, bonne, et  
adroite comme le gaster.

— Que ne vas-tu la rejoindre alors ?

— Soko garda un instant le silence.

— Mon frère n'a jamais posé ses trappes sur les  
cours d'eau, dit-il enfin, et je veux être son maître.

— Je te remercie, reprit David ; mais d'autres  
m'enseigneront ce que j'ignore. Retourne vers ta  
sœur, et rassure-la sur ton sort.

— Soko fit ce qu'il s'est promis, dit le sauvage  
brièvement.

Et il cessa de répondre aux sollicitations de  
Ramsay.

Il était évident que le Kausas avait décidé qu'il  
prouverait sa reconnaissance à David en l'aidant  
dans sa chasse et en veillant pendant toute la cam-  
pagne à sa sûreté ; or une pareille décision était  
irrévocable, comme l'observa Pierre, à qui le jeune  
Américain la fit connaître.

— Tu es tombé sur une bonne nature, ajouta le  
trappeur, et tu dois en remercier Dieu ; car les  
hommes rouges sont tout bons ou tout mauvais.  
La plupart de ces cœurs sont comme les plaines  
crayeuses, où l'on ne trouve que goffres et ro-  
chers ; mais il en est quelques-uns plus féconds  
qui ressemblent aux territoires des buffles, arrosés  
de rivières, ombragés d'arbres, et tapissés de  
gazon.

(La suite au prochain numéro.)

comte Andrassy, qui, non moins dévoué aux juifs, a fini par les sacrifier, ne voulant pas priver l'Autriche des avantages que pouvaient lui assurer les conventions en négociation ?

L'attention publique est toujours absorbée par la question d'Orient. Le sentiment général est une vive appréhension et le désir de voir le gouvernement se désintéresser absolument et conserver une neutralité stricte. Dans les cercles orientaux, chrétiens et musulmans de Paris, on s'attend à un conflit sérieux entre l'Égypte et la Turquie : Ismaël Pacha profiterait du gâchis ottoman pour se déclarer indépendant. Le khédive, outre une armée de 80,000 hommes, possède une flottille respectable et aurait certainement l'appui moral de plusieurs grandes puissances.

Toujours à propos de l'Orient, voici deux nouvelles inédites.

La première annonce la disparition du fils d'Abd-ul-Aziz ; la seconde, qu'Abraham-Bey, premier chambellan de l'ex-empereur et son conseiller intime, a pu s'évader. Il est à Vienne en ce moment et il y réalise une partie de sa fortune qui avait été prudemment confiée à des banquiers autrichiens ; il est attendu samedi à Paris où il doit fixer sa résidence.

La question d'Orient va rester en suspens pendant une huitaine de jours : la Turquie négocie avec l'Angleterre les termes de la suspension d'armes à offrir aux insurgés, et les puissances attentives attendent la fin de cette négociation avant d'engager de nouveaux pourparlers. Cela explique suffisamment le retard apporté dans l'entrevue d'Ems.

A propos du suicide dix-neuf fois médicalement constaté de ce pauvre Abd-ul-Aziz, le XIX<sup>e</sup> Siècle soulève une petite question assez indiscrète, mais légitime :

« Les dépêches de Constantinople, dit-il, ne nous disent pas ce que sont devenus les fils et la mère du sultan détroné, qui étaient enfermés avec lui. Peut-être apprendrons-nous dans quelques jours de nouveaux suicides. »

#### LE TUNNEL DE LA MANCHE.

Le forage pour les études du tunnel sous-marin avait atteint, ces jours derniers, à Sangatte, près Calais, une profondeur d'environ 60 mètres.

Cette entreprise, qui sera l'une des plus remarquables du XIX<sup>e</sup> siècle, avait été étudiée par le premier consul et Charles Fox ; mais Napoléon eut bientôt d'autres projets en tête. De 1834 à 1866, M. Thomé de Gamond appela de nouveau l'attention publique sur ce sujet, mais on n'avait pas, à cette époque, la faculté de remuer de grands capitaux comme aujourd'hui, et l'entreprise fut encore ajournée.

Depuis la loi du 2 août 1875, promulguée par le Président de la République française, sir John Hawkshaw, secondé par un groupe d'ingénieurs anglais, et M. Lavalley, avec le concours de quelques ingénieurs français, ont pris sérieusement l'affaire en main.

C'est le 27 juillet 1875 que commencèrent les premières opérations du sondage.

Une commission géologique, composée de M. A. Lavalley, qui a attaché son nom au percement de l'isthme de Suez, de M. Delessé, ingénieur en chef des mines de M. Porlier, de M. Lapparent, ingénieur, et de M. Larousse, avait été formée au préalable. Il s'agissait tout d'abord de déterminer la limite méridionale de la couche de craie qui va d'une rive à l'autre.

Cette ligne disparaît dans la mer à Wis-sant et reparait au nord de Folkestone. Le tunnel doit être percé sur une ligne parallèle à quelques lieues à l'est de ces deux points.

Les géologistes prétendent que s'il existe des vides dans les différentes couches, les arêtes de la surface doivent présenter une forme irrégulière, mais que si, au contraire, les bords sont réguliers, la couche doit être également, et que dans ce cas on peut faire le tunnel sans difficulté.

C'est à ce travail d'études préliminaires que se livrent, en ce moment, les commis-

sions des deux nations que sépare le détroit, mais que tant d'intérêts réunissent.

### Etranger.

#### AFFAIRES D'ORIENT.

D'après une correspondance de Constantinople adressée au *Daily News*, le hatt impérial a mécontenté la jeune Turquie. On dit que le parti est divisé. Hussein-Avni-Pacha, dont les conseils sont, à l'heure actuelle, prépondérants, ne veut pas de constitution et désirerait gouverner sous l'autorité du sultan. Le parti plus avancé, les softas, sont résolus à obtenir une constitution. Quelques-uns déclarent déjà que, comme ils ont déposé un souverain, ils en déposeront un autre, à moins qu'il n'accorde les réformes promises. Toutefois, mon impression, dit le correspondant du *Daily-News*, est que tout ce qu'ils demandent sera accordé.

Le *Times*, à qui nous laissons la responsabilité de ses nouvelles, publie la dépêche suivante de Berlin, que nous ne reproduisons que sous les réserves les plus formelles :

« Le gouvernement autrichien a résolu de ne plus faire d'opposition à la politique russe en Orient.

» Les insurgés refusent l'armistice.

» Le prince de Monténégro a pris ouvertement le commandement des insurgés ; il a concentré ses forces près de Podgoritza et a envoyé des instructions écrites aux chefs des insurgés.

» Le général Tcherniaïeff, commandant en chef l'armée serbe, est arrivé, avec son état-major, au camp formé sur la frontière de Serbie et de Bosnie. »

La *Gazette nationale* de Berlin apprend de source bien informée que le prince de Bismarck n'a été appelé à Berlin que parce que l'empereur désirait entendre directement le rapport du chancelier de l'empire touchant la dernière phase de la question turque.

Les efforts de la diplomatie allemande continuent, avant tout, à être dirigés dans le sens du maintien de la paix, et l'on croit toujours fermement dans les sphères officielles que ces efforts seront, après comme avant, couronnés de succès.

Les bruits d'après lesquels une conférence aurait eu lieu entre les chanceliers des trois empires d'Allemagne, d'Autriche et de Russie ont absolument besoin d'être confirmés. Il n'était pas encore question, cette après-midi, dans les cercles bien informés, d'une conférence devant avoir lieu à Berlin.

Un correspondant officieux de la *Gazette de Cologne* confirme en ces termes l'annonce d'une nouvelle conférence des trois chanceliers :

« Le programme arrêté par la conférence de Berlin ne pouvait avoir de valeur que s'il était accepté par toutes les puissances, la Porte comprise. Tel n'est pas le cas. Le programme du 13 mai devient donc inutile. La *Correspondance provinciale* est du même avis et dit que les puissances doivent poursuivre le même but, tout en prenant une autre voie. Il s'agit donc de trouver cette nouvelle voie. On parle d'une nouvelle conférence des trois chanceliers, qui aura lieu cette fois-ci, non à Berlin, mais à Ems. »

L'*Examiner*, de Londres, organe de lord Derby, prétend qu'il pourrait bien y avoir une occupation éventuelle de l'Égypte par l'Angleterre en cas de guerre imminente.

Il s'est formé en Serbie une « *Société de secours des blessés et malades en temps de guerre*, » dont le but est d'adoucir autant que possible les maux occasionnés par la guerre. Il a été créé dans les chefs-lieux de districts, villes secondaires et même dans des villages, des sous-comités chargés de recueillir l'argent et les autres secours, lesquels sont en communication avec le comité central de Belgrade. Ce comité central a décidé le 29 mai de réclamer en faveur de son œuvre l'assistance du clergé.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

#### CONSTITUTION OTTOMANE.

Sauf des changements lors de la der-

nière lecture qui sera faite du projet de la Constitution sommaire en séance plénière du conseil, voici les articles principaux et fondamentaux de cette Constitution, sur laquelle Méhémet-Ruchdi-Pacha, le grand-vizir, et Midhat-Pacha, le chef du mouvement réformiste, sont complètement d'accord.

Tous les Ottomans, c'est-à-dire tous les habitants, sujets de l'empire, de toutes nationalités et de tous cultes, seront égaux devant la loi ; tous auront une part égale dans les droits et les devoirs de citoyens.

Les privilèges étant tous abolis et aucune distinction ne devant plus subsister entre les anciens conquérants et les vaincus, les impôts, y compris celui du sang, seront répartis, sur un pied d'absolue égalité, entre tous les citoyens.

L'institution du grand-vizirat sera abolie.

Le pouvoir exécutif sera exercé par un ministère dont les membres seront solidaires les uns des autres et présidé par un premier ministre.

Le conseil des notables de chaque vilayet de toute l'étendue de la monarchie des Osmanlis enverra deux délégués à Constantinople.

Les délégués des conseils des notables des vilayets formeront le Grand-Conseil national chargé de discuter et de fixer le budget annuel des recettes et des dépenses de l'État, ainsi que de discuter et voter les différents projets de loi qui lui seront soumis par le ministère.

Il sera loisible au Grand-Conseil national de proposer des modifications au pacte fondamental constitutionnel et d'en élargir les bases.

L'entente la plus absolue, la plus intime continue de régner entre les ministres qui ont contribué à l'heureux changement de règne et de régime et les patriotes musulmans et chrétiens qui, depuis des années, ont travaillé au réveil de la nation.

Le sultan Mourad est impatient de sortir de la phase d'attente et d'élaboration.

Zia-Bey, celui-là même qui en 1868, à Paris et à Londres, était, après le prince Moustapha-Fazil, le chef de la Jeune-Turquie, et que les journaux français représentaient comme mort, remplit les fonctions de secrétaire du sultan, poste de la plus haute importance qui lui permet de maintenir, non interrompue, l'unité de vues, de principes et de décisions entre Mourad et les chefs réformistes, musulmans et chrétiens.

Aghia-Effendi, une autre notabilité de la Jeune-Turquie, est dans les conseils.

Quant à Suavi-Effendi, dont l'action de propagande progressiste parmi les musulmans aura été si considérable, il doit se trouver présentement... à Paris, d'où il ne s'absentera, de quelque temps, que pour aller remplir des missions patriotiques à Londres.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

L'installation solennelle de M. l'abbé Mérit à la cure de Saint-Pierre a eu lieu hier sous la présidence de M<sup>r</sup> l'Évêque d'Angers.

Nous reviendrons demain sur cette intéressante cérémonie.

Des exercices d'instruction vont être exécutés dans le courant de ce mois par un certain nombre d'officiers de toutes armes, sous la direction de MM. les généraux de Gramont, commandant la 35<sup>e</sup> brigade d'infanterie ; de Boërio, commandant la 9<sup>e</sup> brigade de cavalerie ; de Charreyron, commandant la 5<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

Le personnel sous les ordres de chacun de ces officiers généraux comprendra 18 officiers, dont 4 officiers supérieurs, et un certain nombre de soldats avec des chevaux.

Le champ des opérations embrassera, sur la rive gauche de la Loire, le terrain circonscrit au nord par une ligne allant de Saumur à Chinon, Montbazou, Cormery, Bléré et Chenonceaux ; à l'est, de Chenonceaux à Loches ; au sud, de Loches à Sainte-Maure par Ligueil ; à l'ouest, de Sainte-Maure à l'Île-Bouchard et Saumur.

MM. les maires des localités comprises dans ce périmètre sont priés de donner à MM. les officiers toutes les facilités désirables pour l'exécution des travaux de reconnaissance dont il s'agit.

#### Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire.

COMICE AGRICOLE DU CANTON NORD-SAUMUR.

Le Comice agricole du canton Nord-Ouest de Saumur a tenu sa session annuelle, sous la présidence de M. Tessié de la Motte, maire de Saumur, assisté de M. Ch. Haran, maire de Saint-Clément-des-Lèves et conseiller d'arrondissement.

L'exposition était remarquable, surtout ce qui concerne les produits de la race valaine, dont le nombre et la qualité n'avaient rien à désirer.

Le Comice agricole des Rosiers, pour ceux qui occupent le premier rang dans le département.

La Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, qui se félicite de l'honorable M. Tessié de la Motte au titre de ses membres, avait décidé, sur demande de M. le maire de Saint-Clément-des-Lèves, qu'une médaille d'argent grand module serait offerte en son nom au Comice à titre d'encouragement pour ses vilayets. Elle avait, en outre, délégué deux de ses membres, M. Auguste Chénau, vice-président, et M. Prosper Jamain, pour l'effet de la représenter à cette occasion.

M. A. Chénau, en remettant la médaille offerte par la Société, a prononcé une allocution pour féliciter le digne président du Comice et les organisateurs de ce brillant concours.

M. Ch. Haran, qui avait aussi obtenu une médaille d'argent grand module, a pris son tour la parole et, après avoir remercié la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire de l'intérêt qu'elle témoigne au Comice, il a constaté les progrès accomplis depuis plusieurs années, surtout ceux qui concernent l'amélioration de la race valaine.

Les primes et les médailles ont ensuite été distribuées aux nombreux lauréats, et nous publierons les noms dans un prochain numéro.

La fête a été brillante et très-animée. Une affluence considérable de population est arrivée dès le matin de toutes les communes voisines, n'a cessé de circuler sur promenade et dans les principales rues de Saumur, et de Beaufort ont été très-applaudis et le soir un feu d'artifice a terminé cette belle journée.

#### VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la proposition de M. Naquet d'abroger la loi de 1872 relative à l'organisation du jury, et y substituer la loi de 1808, la commission d'initiative concluait au rejet de la proposition : 254 voix contre 432. Adopté ces conclusions.

Ont voté pour les conclusions, et par conséquent contre la proposition Naquet : MM. comte de Civrac, comte de Maille, Th. Soland.

Ont voté contre, c'est-à-dire pour la proposition Naquet : MM. Benoist et Maille. N'ont pas voté : MM. Berger et Janvier de la Motte.

L'étude de ce scrutin est particulièrement instructive pour les électeurs.

Les vrais conservateurs votent avec le gouvernement, parce qu'avant tout il s'agit pour eux de maintenir une loi d'ordre social.

Les radicaux, bien qu'ils aient promis à leurs électeurs de soutenir le gouvernement, votent contre lui, n'écoulant que leur passion démagogique et l'esprit de colère.

Ce qu'il y a vraiment d'étonnant, c'est de voir qu'il se peut rencontrer dans une Chambre française 254 députés pour adopter une proposition aussi singulière et aussi peu acceptable que celle de M. Naquet.

Par ordre de M. le général de Cissey, on s'occupe très-activement de terminer le travail considérable de la confection des livrets des hommes de l'armée territoriale. — Dans le courant du mois, du 25 au 30, un appel semblable à celui qui a été fait récemment aura lieu pour la distribution de tous ces livrets.

L'inspecteur d'Académie pour le département de Maine-et-Loire donna avis que

vertu d'une décision de M. le préfet, rendue sur sa proposition :

L'examen des candidats aux bourses nationales et communales des lycées ou collèges, ainsi que du Prytanée militaire, aura lieu à Angers, le jeudi 6 juillet prochain, à huit heures du matin, dans une des salles du lycée.

Les candidats doivent se faire inscrire dans les bureaux de l'inspection académique, à la préfecture, du 15 au 30 juin.

Les pièces à produire sont les suivantes :  
1° Copie légalisée de l'acte de naissance ;  
2° Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat fait ses études.

#### EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ.

Le préfet de Maine-et-Loire, par arrêté en date du 7 juin 1876, a fixé ainsi qu'il suit l'époque des examens pour le brevet de capacité de l'enseignement primaire, et pour le certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile :

1° Pour les aspirants : le lundi 17 juillet à huit heures du matin ;

2° Pour les aspirantes : le lundi 24 juillet à huit heures du matin ;

(Les compositions pour le brevet facultatif auront lieu le jeudi 20 juillet, à huit heures pour les aspirants ; et le jeudi 27 juillet, à la même heure, pour les aspirantes.)

3° Pour les directrices de salles d'asile : le lundi 31 juillet, à huit heures du matin, à la salle d'asile modèle de la rue de Bouillou.

Par décret du Président de la République, en date du 27 mai, M. Jules Degrez, ancien principal clerc de M. Richard, notaire à Château-Gontier, et de M. Fruchaud, notaire à Segré, a été nommé notaire à la résidence de Saint-Clément-des-Lévées, arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Robert-Edouard Chedeau, décédé.

M. Degrez a prêté serment, devant le tribunal de Saumur, à l'audience du 3 juin dernier.

#### UNE HISTOIRE DE MARIAGE.

Sous le titre : « Projet de mariage comme il ne s'en est jamais fait ni rêvé, » nous lisons dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

Que le Figaro ne s'est-il trouvé à l'audience du tribunal correctionnel de Tours du 20 mai 1876 ! Il avait là de quoi faire rire toute la France : elle a grand besoin qu'on lui fasse oublier un instant ses malheurs ! A défaut du Figaro, je vais en parler, ne fût-ce que pour faire ressortir la moralité de la chose ; car, comme dit Horace, rien n'empêche de dire la vérité en riant : *Ridendo dicere verum quid vetat ?*

Il y a quelques mois, un de ces hommes un peu mystérieux dont on dit partout, dans les petites localités principalement : d'où vient-il et quel est-il ? parut tout-à-coup dans un des hameaux les plus tranquilles de la belle commune de Vernou (Indre-et-Loire). D'où venait-il en effet ? de loin ou de près ? et comment était-il arrivé ? Par terre, par eau ou par ballon ? Soit dit ici sans allusion aucune, personne ne le savait. Quel était au juste son nom ? Il s'en donnait un ; mais était-ce bien le sien ? Je crois que, s'il avait eu la prudence d'Ulysse qui se fit appeler *Nemo*, c'est-à-dire *Personne*, pour être à l'abri de toute poursuite, il se serait fait appeler *Nihil*, c'est-à-dire *rien*.

Il ne se présenta pas du reste en prince ; car il exerça avec un zèle qui lui concilia les sympathies de tous l'art peu élevé de ramasseur de pierres pour les chemins. Content de son humble position, il dit un jour à celui pour qui il travaillait en lui ouvrant son cœur : « Je me trouve bien ici ; je voudrais y dresser ma tente. Une tente à deux, vous savez. — Compris, dit aussitôt le maître, qui lui témoignait de l'affection, peut-être un peu par intérêt. Tenez, il y a ici votre affaire. Demandez et vous obtiendrez. »

C'était une bonne pâte de fille appartenant à une très-honnête famille de travailleurs. Depuis sept années déjà, sept longues années, elle coiffait sainte Catherine. C'est dire qu'elle avait vu 32 printemps, sans compter les hivers qui ne furent pas toujours doux, notamment le dernier, puisqu'il a tout gelé, jusqu'à sa couronne de mariée.

Il suffit à notre inconnu de se montrer, et, comme César, ce triomphateur par ex-

cellence, il aurait pu s'écrier, lui aussi : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*. A quoi devait aboutir, hélas ! un tel triomphe ? Il est vrai qu'on pourrait en dire autant des autres. Mais laissons de côté la philosophie de l'histoire ; nous ne sommes qu'à la chronique locale. Tout alla cependant avec une rapidité que je vais tâcher d'égaliser dans mon récit.

Aucun membre de la famille du futur ne s'est montré au pays ; mais à quoi bon ? Il n'a ni père ni mère, et les deux sœurs qui lui restent sont si bien casées qu'on ne peut les déranger. Cela d'ailleurs retarderait. N'a-t-on pas la poste dont il hâte la rapidité, faisant sans se déranger les demandes et les réponses ? Que de beaux passages il y a dans ces lettres ! Plusieurs de ceux qui n'y voient que du noir et du blanc en ont pleuré de confiance. Mais ce qui est ici le plus rassurant, c'est une pièce avec en-tête imprimé, signée de trois noms illisibles, qui le reconnaît possesseur d'une somme relativement considérable en jouissance de laquelle il entre dans quelques jours. Sur la foi de cette pièce, il emprunte sans difficulté ce dont il a besoin pour acheter bijoux, viandes, volailles, pâtisseries, épicerie même qu'il prend en bon lieu.

Croiriez-vous que, dans cette confusion d'achats, il a oublié ses habits de noces ? Qu'à cela ne tienne ! Un ami est un autre soi-même. « Vous êtes sans culotte, lui dit l'un ; ce sera bientôt la mode. En attendant, prenez la mienne. » Ainsi font les autres ; et le voilà paré en un clin d'œil, depuis les pieds jusqu'à la tête, des plumes non du paon, mais de l'autre, vous savez, qui l'imite.

Le jour pris est arrivé. Les invités, au nombre d'environ 80, se rendent de différents côtés, et bientôt sont en marche. Le carillon appelle ; on se presse et chacun marche d'un pas allégre, à l'exception du prétendant, lequel, rouge comme une écrevisse, semble vouloir marcher de même. Le cortège entre à la mairie, et l'officier municipal entoure sa taille, qui n'est pas celle de Vénus, de son écharpe *irisée*, pour employer ici l'élégante expression d'un poète napoléonien de la localité, quand le secrétaire, un vieux de la vieille qui eût été décoré à la Trinité sans cette dernière affaire, dit, en levant la tête : « Nous n'avons pourtant pas les papiers. »

— Quels papiers ? fit l'officier municipal.

— Mais tous ceux dont nous avons besoin, répond le secrétaire. — Ce n'est pas étonnant, balbutie le futur. Ils sont au fond d'une malle, dans un grenier, chez M. de Termon, rue Saint-Louis, ou sert ma sœur. Je vais télégraphier, et elle me les enverra.

— Oui, par le télégraphe, dit un farceur. — Eh bien ! s'écria un parent de la fiancée, je me charge de tout. Je conduis notre homme à Blois, je ne le lâche pas, et, papiers ou non, je vous le ramène. — Nous en serons bien plus avancés, s'écria de nouveau le farceur.

Ils partent cependant, et les autres, ô fatal aveuglement qui ne fut peut-être égalé qu'à Troie, quand fut introduit dans ses murs l'immense machine imaginée par Ulysse ! les autres, dis-je, sans perdre une minute en vaines récriminations, vont manger, jouer, danser, chanter le reste du jour, une grande partie de la nuit et les deux tiers du jour suivant, comme si la fête s'était passée conformément au programme.

Le lendemain, nos voyageurs annoncent, par le télégraphe, leur arrivée pour 4 heures. Ils arrivent en effet ; mais les papiers, chansons ! La rue Saint-Louis, M. de Termon, la sœur du fiancé, le fiancé lui-même, etc., je l'ai dit en commençant, de tout cela, rien, rien !

— C'est un fourbe ! s'écrie la noce, dont la patience a été poussée à bout ; il faut le mettre en prison.

Les gendarmes arrivent et le conduisent à Tours. Son affaire marche aussi rapidement, mais moins gaiement que son projet de mariage, et bientôt on a acquis la certitude que c'est un homme marié, père de trois enfants, chargé de quatre condamnations, la première pour blessures, la deuxième pour complicité d'adultère, les deux autres pour vol, auxquelles il entend ajouter, sans trop se plaindre, une dernière de 18 mois, pour ses hauts faits de Vernou. La foule, qu'une telle cause a attirée à l'audience, en est dans l'ébahissement, et la partie lésée, appelée là en témoignage, n'en peut croire ni ses oreilles, ni ses yeux. Elle a cru et croit peut-être encore que c'est un rêve, un affreux cauchemar.

Et moi aussi, je crois rêver. Quoi ! voilà une honnête fille, un peu âgée, qui, n'ayant encore entendu personne frapper à la porte de son cœur, ouvre au premier venu ! et, en supposant l'amour aveugle, il n'y a personne dans sa famille ni dans son voisinage pour lui ouvrir les yeux ! Quoi ! voilà une population nombreuse, placée à la porte de Tours, dont les habitants sont spirituels, intelligents, avisés, et nul ne se rencontre là ayant le nez assez long pour flairer un mauvais gibier et l'empêcher de nuire ! En vérité, c'est à désespérer de la France, puisqu'elle ne sait pas mieux se prémunir contre les ennemis du dedans que contre ceux du dehors.

#### Théâtre de Saumur.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui lundi qu'aura lieu, au théâtre de Saumur, l'intéressante représentation donnée par M. FOSSIER, directeur des Matinées de science amusante aux Folies-Dramatiques de Paris.

#### LA TERRE

Avant la création de l'homme, ou le berceau de l'univers.

#### L'homme primitif.

Ses mœurs, usages et coutumes jusqu'aux temps historiques.

#### Le Monde sidéral, etc., etc.

Le spectacle sera terminé par *Baptiste et son chat*.

#### GRAND CIRQUE VÉNITIEN

Place du Chardonnet.

Ce soir, à 8 h. 1/2, représentation variée ; changements d'exercices.

Prix des places : stalles, 2 fr. 50 ; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 75 centimes.

#### Faits divers.

Les journaux de Lyon nous rapportent le récit dramatique de l'orage qui s'est abattu sur le camp de Valbonne.

Après une journée de chaleur étouffante, pendant laquelle le thermomètre avait marqué, à l'ombre, près de 30 degrés centigrades, un orage a éclaté sur notre région vers sept heures du soir.

L'orage, dit le *Salut public*, s'est surtout fait sentir sur les bords du Rhône, dans le département de l'Ain ; la foudre a occasionné une catastrophe au camp de Valbonne. A huit heures trois quarts, elle est tombée sur trois tentes du camp, dans lesquelles se trouvaient des hommes du 134<sup>e</sup> régiment de ligne.

Quinze militaires ont été frappés. Deux sont morts sur le coup. Un troisième est considéré comme perdu.

Les douze autres ont été blessés plus ou moins grièvement ou atteints de paralysie momentanée.

Détail assez curieux : les fusils et les sabres accrochés aux poteaux des tentes visitées par le tonnerre n'ont pas été touchés.

Le général Thierry, qui commande le camp, s'est aussitôt rendu sur les lieux et a présidé aux premiers secours donnés aux militaires par tous les docteurs du camp, accourus au bruit de cet effroyable coup de foudre.

L'un des hommes tués avait été incorporé depuis quatre jours seulement.

D'après les dernières nouvelles, il y a eu trois morts, un homme aveuglé et douze blessés ou paralysés.

Un soir de la semaine dernière, vers neuf heures et demie, les arcades de la rue Sainte-Claire, à Annecy, ont été le théâtre de scènes qui se renouvellent trop souvent dans ce quartier, écrit-on au *Gaulois*.

Deux militaires qui passaient, un fourrier et un caporal, ont été attaqués par trois individus, dont les deux frères Belleville. L'aîné a déjà subi une condamnation pour s'être attaqué à un lieutenant du 24<sup>e</sup>. Les militaires se défendaient bien, mais ils n'avaient pas l'avantage. D'autres militaires arrivèrent, parmi lesquels le sergent-major Pilon. Celui-ci, voyant l'exaspération des agresseurs, ordonna au fourrier et au caporal de se retirer et se mit en devoir d'arrêter les premiers. Mais un rassemblement d'une centaine de personnes s'était formé autour d'eux et empêchait de circuler. Le sergent-major ayant invité ceux qui l'entouraient à lui prêter main-forte, personne ne répondit.

Au contraire, l'attitude de la foule était visiblement hostile.

Heureusement, le poste du Sépulcre, prévenu, envoyait quatre hommes. Grâce à ce renfort, les trois coupables purent être arrêtés, malgré la foule qui criait : « Vous ne les emmènerez pas ! Nous les aurons ! » Des femmes surtout excitaient par leurs cris à la rébellion contre la force armée.

Arrivés sous la porte de l'Horloge, une poussée de la foule permit à deux prisonniers de s'échapper. L'un d'eux alla se jeter dans le canal au bout du passage des Clercs ; un caporal clairon se mit à sa poursuite, mais ne put l'atteindre. L'autre avait été repris, c'était Belleville l'aîné ; mais il opposait une résistance opiniâtre, et quatre hommes avaient peine à le contenir.

Une vingtaine des plus exaltés suivirent les militaires jusqu'à l'étroit couloir qui conduit à la caserne et cherchèrent encore à leur enlever les prisonniers.

Le sergent-major Pilon et le fourrier Menigo, se voyant menacés, mirent le sabre à la main et blessèrent légèrement, dit-on, un de leurs agresseurs. Devant cette attitude énergique, les autres se retirèrent, et les deux frères Belleville purent enfin être amenés au poste, où ils passèrent la nuit. Hier matin, ils ont été mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

Le sergent-major Pilon a fait preuve, dans cette échauffourée, d'autant d'énergie que de sang-froid.

On a vendu l'autre semaine le mobilier de Frédéric-Lemaître et les costumes de Déjazet. Le costume de Lisette a été adjugé pour 310 francs ; celui du marquis de Létorières pour 140 francs, celui de Vert-Vert pour 175 francs, celui de Chérubin pour 40 francs.

Le yatagan d'Othello a été vendu 13 francs ; la cotte de mailles que Frédéric portait lors de ses débuts dans *la Tour de Nesles*, 6 francs 50 centimes ; la tabatière de Robert Macaire, 9 francs ; l'épée de don Césaire de Bazan, 49 francs. Un lot de couronnes offertes au grand comédien a été adjugé pour 15 francs. *Alas poor Yorik !*

#### Dernières Nouvelles.

La *Presse* de Vienne constate que depuis quelques jours la situation générale s'est améliorée, et cela, surtout grâce à l'alliance des trois empereurs, qui est restée parfaitement intacte en dépit de toutes les tentatives faites pour la troubler. La reprise de l'œuvre de pacification se fera cette fois sur un terrain aplani ; il n'y a pas à craindre de perturbation venant du dehors. La *Presse* ajoute :

« Du moment où l'on accepte à Constantinople la base de la Note du comte Andrassy, la base des négociations éventuelles est également donnée d'avance. On peut s'attendre aussi à la soumission définitive des insurgés, dont les chefs se sont déclarés, dans le *Mémorandum* présenté à la sultana au feld-zeugmeister, baron de Rodich, prêts à rentrer et à se soumettre à des conditions qui ne sont autre chose que la réalisation des réformes qu'on leur a déjà accordées en principe. Le nouveau gouvernement dispose de ressources pécuniaires suffisantes et jouit, sans doute aussi, de l'autorité nécessaire vis-à-vis des fonctionnaires de province. »

Le *Fremdenblatt* signale également une amélioration de la situation ; il ne voit rien de menaçant dans les armements maritimes de l'Angleterre.

« Probablement, — dit-il, — l'Angleterre veut jouir d'une satisfaction qu'elle n'a pas eue depuis longtemps, celle d'imposer à l'Europe par une politique active et indépendante et par un grand déploiement de forces. Quant aux dépenses, elle n'y regardera pas. En présence de la situation générale et des dispositions dont les puissances continentales sont animées vis-à-vis de l'Angleterre aussi bien que la Porte-Ottomane, cette grande exhibition de forces navales semble inopportune. »

Pour les articles non signés : P. GODDET.

**CRÉDIT GÉNÉRAL.** — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

**Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE**  
(mai 1876), à 60 centimes par numéro mensuel.

**Texte.**  
 N° 19. — Van der Meer de Delft. — Les Géographes, esquisse d'une Histoire de la géographie. — Benedetto da Majano. — Goubaux. — Eluis d'ongles. — Le Bain-marie. — Grenades ou projectiles à main de fabrication arabe.  
 N° 20. — Bonnets et chapeaux. — Les Confréries de charité en Normandie (suite). — Les Quatre Poétiques. — L'Aubépine de la Saint-Barthélemy. — Tournefort à la recherche de l'arche de Noé. — La Campagne et les Paysans dans l'Inde. — La Vierge ouvrante de Maubuisson. — Maximes chinoises; sur les femmes. — Le Jeu. — Peinture sur porcelaine et sur faïence (suite).  
 N° 21. — Une Hottée d'enfants. — Goubaux (fin). — Enigme chinoise. — Fénelon et Augustin Thierry. — Album. — Les Maisons d'école des Etats-Unis. — La Table, la Musette et le Soc, conte bohème. — Bonnes pensées. — Les Yeux (fin).  
 N° 22. — Le Hameau. — De quelques Dépenses de la maison du roi en 1780. — La Pomme de l'église de Bouillon (Manche). — Cimetière de Montivilliers (Seine-Inférieure). — Un instrument de musique des forêts de l'Amazonie. — Youl (suite). — Le Bulletin des loix; Nul n'est censé ignorer la loi. — Chaussepied allemand en fer gravé.

**Gravures.**  
 N° 19. — Un Géographe, par Van der Meer de Delft (collection de M. L. Double). — Chaire de l'église de Santa-Croce à Florence, par Benedetto da Majano. — Grenade à feu grégeois, en grès noir, du treizième siècle (Musée céramique de Sèvres).  
 N° 20. — Exposition historique du costume (1875): Bonnets et chapeaux. — Fabrication de l'huile dans l'Inde, d'après une photographie com-

muniquée par le docteur Villette. — Idoles hindoues, près des villages. — Peinture sur porcelaine (2 fig.).  
 N° 21. — Le Bagnon de Croquemitaine, tableau par M. Timoléon Lebrichon. — Ecole supérieure de Saint-Louis (Missouri): Plan du rez-de-chaussée et du deuxième étage; Vue. — Les Yeux (fig. 5, 6, 7).  
 N° 22. Un Hameau, tableau par de Bellée. — Le Pommier de l'église de Bouillon (Manche). — Le Cimetière de Montivilliers (Seine-Inférieure). — Chaussée-pied allemand du seizième siècle (collection de M. A. Jubinal).

8<sup>e</sup> année.

**LE MONITEUR**  
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES  
Résumé de chaque numéro:

4<sup>e</sup> par an. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons émis, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE  
**Manuel des Capitalistes**  
1 fort volume in-8  
PARIS — 7, rue Lafayette — PARIS  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalesscière Du Barry, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIERE**  
Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents,igreurs, acidités, phlogoses, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire; avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle-même, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les biscuits de Revalesscière, en boîtes de 4, 7 et 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou envoi par les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; à Paris, chez M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; chez J. RUSSON, quai de la Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:  
 6 heures 20 minutes du matin.  
 11 — 30 — — — — —  
 4 — 45 — — — — — du soir.  
 7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur:  
 5 heures 35 minutes du matin.  
 10 — 45 — — — — —  
 12 — 30 — — — — — du soir.  
 6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	68	50		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	715			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	698	75	8
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	20		Crédit Mobilier.	147	50	10	Crédit Mobilier esp., 3 juillet.	550		
5 % jouiss. novembre.	103	30		Crédit Foncier d'Autriche.	452	50		Société autrichienne, 1. janv.	563	50	16
Obligations du Trésor, 4 payé.	485			Est, jouissance nov.	588	75		<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	329	50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	966	25		Orléans.	325		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	490			Midi, jouissance juillet.	760			Paris-Lyon-Méditerranée.	323	50	
1865, 4 %.	510		2	Nord, jouissance juillet.	368	75		Est.	315		
1869, 3 %.	370		50	Orléans, jouissance octobre.	397	50		Nord.	328	75	
1871, 3 %.	355		25	Ouest, jouissance juillet, 65.	642	50	2	Ouest.	323		
1875, 4 %.	478		3	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.				Midi.	322	50	
Banque de France, 1. juillet.	5875		50	Compagnie parisienne du Gaz.	1245		7	Deux-Charentes.	303		
Comptoir d'escompte, j. août.	635		1	Société Immobilière, j. janv.	14			Vendée.	324		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	337	50	2	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320			Canal de Suez.	525		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	667	50	2								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
 2 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — — — le soir à Angers  
 9 — 1 — — — — — omnibus-mitlé.  
 1 — 37 — — — — — soir.  
 4 — 10 — — — — — express.  
 7 — 17 — — — — — omnibus.  
 10 — 37 — — — — — omnibus-mitlé.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
 3 heures 26 minutes du matin, direct-mitlé.  
 8 — 30 — — — — — omnibus.  
 9 — 41 — — — — — omnibus.  
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus-mitlé.  
 4 — 44 — — — — — omnibus-mitlé.  
 10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 11.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
Commune de St-Hilaire-St-Florent, canton de la Pierre-Couverte.  
Un hectare 75 ares de terre et vigne, avec maison, cave et pressoir. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
En totalité ou par parties.  
**UN TRÈS-BEAU PRÉ**  
Situé dans la Guizon, commune de Vivy, près la Ronde.  
Contenant 2 hectares 40 ares, clos d'un côté par la Boire et des autres côtés par des fossés.  
S'adresser, pour traiter, à M. DAUDERT, expert à Allonnes. (248)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
**D'OBJETS D'ART**  
Faïences, Porcelaines, Armes, Bronzes, Tableaux, Curiosités, etc., etc.  
Le mardi 13 juin 1876, à midi, rue de la Comédie, ancien magasin de M. Gilbert-Fauvel.  
Exposition, lundi 12 juin, de une heure à cinq heures.  
La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.  
Pour le détail, voir le catalogue qui se distribue en ville et au bureau de M. Piton, commissaire-priseur à Saumur, rue de la Comédie. (264)

**A LOUER**  
En totalité ou par parties.  
Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers, écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,  
En totalité ou par parties.  
UNE  
**GRANDE MAISON**  
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.  
Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.  
S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A LOUER**  
Pour entrer de suite en jouissance,  
UNE BELLE MAISON  
Située au bourg d'Allonnes, sur la route de Saumur à Bourgueil;  
Grand jardin avec sortie sur la rue de la Croix-Bureau.  
S'adresser audit notaire. (259)

**A LOUER**  
Présentement ou pour la Toussaint 1876,  
UNE MAISON DE CAMPAGNE  
Pres de l'église de Saint-Lambert-des-Levés,  
Avec cour, jardin; puits, remise, écurie, etc.  
S'adresser à M. LECOMTE, fermier à Mouligné. (226)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
UNE MAISON  
Située sur la Levée-Neuve,  
Occupée actuellement par M. Desessard, charbon.  
S'adresser à M. DESSESSARD. (163)

**LES PERSONNES** désireuses de guérir vite et bien: Urines irritées, Écoulements, — Retraissements, — Douleurs de la Vessie et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS** Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste). Conservez-les dans un endroit frais. — Toutes les maladies des deux sexes: Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLONER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses: Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (141)

UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre, comme **garde-malade**, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.  
S'adresser au bureau du journal.

**M. ANJUBAULT**  
DENTISTE  
Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Païens, 8.  
**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER  
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**  
Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

**CRÉDIT GÉNÉRAL**  
POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE  
**CINQ FRANCS PAR MOIS**  
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

**ABEL PILON**, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 400 fr.  
 Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.  
 Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.  
 DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.  
 Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.  
 Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun, fils, 8 vol. in-8°; gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.  
 Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.  
 Art pour tous, par C. Sawagoe, 43 vol. cartonnés. 390 fr.  
 PLOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.  
 BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.  
 L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

OUVRAGES DE M<sup>e</sup> MICHEL LÉVY YVERRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

**CRÉDIT MUSICAL**  
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.  
 La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans tous les catalogues.  
 Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigée par Moschles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 20 fr.  
 Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**2 Francs** **L'ÉCLAIREUR FINANCIER** **2 Francs**  
Paraissant tous les Dimanches  
PAR LISTES DE TOUTES LES TIRAGES, RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS  
BUREAUX — 45, RUE VIVIANNE, 45 — PARIS  
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.